

COMMUNE DE DOHEM

COMPTE RENDU DE RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU MARDI 28 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-huit du mois d'avril à dix-neuf heures trente se sont réunis à la mairie de Dohem, les membres du Conseil municipal de la Commune de Dohem, sous la présidence de M DAMBRUNE David, Maire de Dohem, dûment convoqués le 16 avril 2026.

Étaient présents : David DAMBRUNE, Luc AZELART, Dorothée ANNEBICQUE, Frédéric LELEU, Joseph CARLIER, Auxence GARACHE, Anthony GOMEL, Justine HILMOINE, Philippe CARLIER, Noémie DELATTRE, Fabienne DILLY, Jacky FACON, Emilie HUGOT, Leslie FOUACHE

Était excusé(e) : Doriane LORTHIOS

Secrétaire de séance : Anthony GOMEL

Assistait également : Angélique BROUSSART

En exercice : 15 Présents : 14 procurations : 0

1- **Délibération Vote des CFU, et délibération affectation des résultats**

Pour rappel, Le compte financier unique (CFU) est un document budgétaire commun à l'ordonnateur (la commune) et au comptable (la trésorerie). Il se substitue au Compte Administratif et au Compte de Gestion. Il met ainsi fin à la double présentation en regroupant ces deux documents en un document unique.

➤ **Budget assainissement**

Résultats de clôture :

Section de fonctionnement : Dépenses : 104 784.96 €

Recettes : 80 232.31 €

Déficit de fonctionnement reporté : 94 486.60 €

Soit un déficit de fonctionnement de 119 039.25 €

Section d'investissement : Dépenses : 55 082.64 €

Recettes : 52 394.45 €

Excédent d'investissement reporté : 13 309.36 €

Soit un excédent d'investissement de 10 621.17 €

Affectation des résultats : 119 039.25 € en dépenses au compte 002 déficit de fonctionnement reporté

et 10 621.17 € en recettes au compte 001 excédent d'investissement reporté

Vote POUR 13

CONTRE 0 ABSTENTION 0

➤ **Budget salle des fêtes**

A noter que le budget salle des fêtes est dissous depuis le 31/12/2025. Il n'est pas nécessaire de voter l'affectation de résultats. Par contre, il est nécessaire de voter le CFU sur l'exercice 2025. Les opérations de ce budget seront intégrées au budget Commune au courant de l'année selon les directives du trésor public.

Résultats de clôture :

Section de fonctionnement : Dépenses : 11 602.39 €
Recettes : 42 875.36 €
Déficit de fonctionnement reporté : 8 999.33 €
Soit un excédent de fonctionnement de 22 273.64€

Section d'investissement : Dépenses : 16 831.32 €
Recettes : 30 000 €
Déficit d'investissement reporté : 9 402.77 €
Soit un excédent d'investissement de 3 765.91€

Affectation des résultats : 22 273.64 € en recettes au compte 002 excédent de fonctionnement reporté

et 3 765.91 € en recettes au compte 001 excédent d'investissement reporté

Vote POUR 13 CONTRE 0 ABSTENTION 0

➤ **Budget commune**

Résultats de clôture :

Section de fonctionnement : Dépenses : 459 423.16 €
Recettes : 619 511.34 €
Excédent de fonctionnement reporté :
973 066.73€
Soit un excédent de fonctionnement de 1
133 154.91 €

Section d'investissement : Dépenses : 68 851.01 €
Recettes : 240 796.07 €
Déficit d'investissement reporté : 79
911.48 €
Soit un excédent d'investissement de 92 033.58 €

Reste à réaliser en recettes : 109 050.00€

Reste à réaliser en dépenses : 36 668.20€

Affectation des résultats : 1 133 154.91€ en recettes au compte 002 excédent de fonctionnement reporté

et 92 033.58 € en dépenses au compte 001 excédent d'investissement reporté

Vote POUR 13 CONTRE 0 ABSTENTION 0

2- Délibération Vote des budgets primitif

➤ Budget assainissement

VOIR TABLEAU ANNEXE

Vote POUR 12 CONTRE 0 ABSTENTION 1

➤ Budget commune

VOIR TABLEAU ANNEXE

Vote POUR 13 CONTRE 0 ABSTENTION 0

3- Délibération Vote des taux d'imposition

Pour rappel, les taux appliqués en 2025 :

TH : 14,56 %

TFB : 37.47 %

TFNB : 37,23 %

Bases prévisionnelles 2026 :

TFB : 591 400 x 37,47 % = 221 598 €

TFNB : 63 800 x 37,23 % = 23 753 €

TH : 19 900 X 14,56% = 2 897 €

Soit Recettes 2025 : 248 248 €

Vote POUR 14 CONTRE 0 ABSTENTION 0

4- Délibération taux de modulation de la taxe de performance de l'assainissement collectif (agence de l'eau)

Concernant la redevance pour performance des réseaux d'eau potable :

- a. Elle est facturée par l'agence de l'eau aux collectivités compétentes (ou à leurs établissements publics de coopération) pour la distribution publique de l'eau qui en sont les redevables ;
- b. Le tarif de base est fixé par l'agence de l'eau ARTOIS PICARDIE ;
- c. Le montant applicable est modulé en fonction de la performance des réseaux d'eau potable de la collectivité compétente pour la distribution publique de l'eau ;
il est égal au tarif de base multiplié par un coefficient de modulation compris entre 0,2 (objectif de performance maximale atteint) et 1 (objectif de performance minimale non atteint, pas d'abattement de la redevance) ;
- d. L'assiette de cette redevance est constituée par les volumes facturés durant l'année ;
- e. L'Agence de l'eau facture cette redevance à la collectivité **au cours de l'année civile** qui suit ;
- f. La redevance est répercutée par anticipation sur chaque usager du service public de distribution d'eau potable sous la forme d'un supplément au prix du

mètre cube d'eau vendu et doit faire l'objet d'une individualisation sur la facture d'eau ;

- g. Considérant que pour l'année 2025, le coefficient de modulation est fixé forfaitairement à **0,3** pour la redevance pour performance des réseaux d'eau potable

Après simulation faite sur le site de l'agence de l'eau avec les données de l'assainissement de Dohem, il en ressort que le taux de modulation doit augmenter de 0.3 à 0.5

Vote POUR 14 CONTRE 0 ABSTENTION 0

- Points à aborder :

- Le mardi 4 août la CCPL organise une manifestation au départ de la Mairie de Dohem l'Endurando. Il s'agit d'une randonnée intense entre 20 et 25 km de sentiers et de paysages. Départ 9h30 gratuit.
- L'inauguration des travaux de voirie aura lieu le samedi 27 juin à 10h30 en présence du président du département et de la sous-préfète le ruban sera mis rue de la creuse Un pot sera servi à la salle des fêtes
- Autorisation ou non démarchage porte à porte le conseil décide de refuser tout démarchage en porte à porte (arrêté)
- Le mardi 7 juillet, les agents bénéficieront d'une formation « gestes qui sauvent » par M GOMEL Anthony, dans le cadre de la charte signée « commune qui sauve ». Fermeture agence postale oui horaires de formation : 8h45/11h45
- M Poulain demande à changer le composteur d'emplacement car les habitations aux alentours seraient envahies de mouches. DA a contacté à plusieurs reprises la CCPL au sujet du composteur car beaucoup de problèmes (mouches, pas assez de matière sèche) La Mairie va recontacter la CCPL à ce sujet pour refaire le point car les nuisances pour les riverains sont réelles La réflexion est à faire pour le sujet de l'emplacement
- Le comice agricole aura bien lieu le dimanche 21 juin mais à Dohem comme en 2009, dans la pâture de M. Fabrice MONCHY (rue d'Upen, dans le virage après le centre équestre de la maison d'enfants) car les propriétaires contactés sur Maisnil n'ont accepté sauf M. DILLY Christian et M. MAILLARD Christian étaient d'accord mais malheureusement la pâture était trop petite. Ils seront reçus afin de revoir pour les derniers détails comme pour des tables et bancs, des barrières, une participation au vin d'honneur et le blocage de la route
- Le 21 juin aura lieu également la messe au Calvaire
- Voir pour monter la main courante au terrain de foot suite au mail reçu
- Visite des éoliennes le 28 mai voir la secrétaire si vous souhaitez y aller

Questions diverses :

- les attaches vélo installés par la CCPL ne tiennent pas correctement, nous les contacterons à ce sujet
- la rampe d'accès PMR a été installée faite à une demande du club des aînés
- la propreté de trottoirs laisse à désirer à certains endroits, Un flyer va être distribué à l'ensemble des habitants pour le nettoyage des caniveaux et l'agent communal va s'occuper de mettre du produit aux endroits où il n'y a pas d'habitation
- Une demande d'installer des LED au monument aux morts
- Il faudrait acheter un banc pour la chapelle
- Pour l'entretien du talus du cimetière, un devis a été demandé à la brigade verte, nous sommes toujours en attente de celui-ci. Des devis pour le bassin chartiau et le talus du cimetière ont été faits.

- Il faut prévoir l'achat d'une remorque, la somme est inscrite dans le budget, il faudra demander des devis.

Prochain conseil le mardi 2 juin à 19h

Commission travaux 23 mai 8h30